

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 avril 2015.

Ordre du jour :

- Préparation de l'AGO du 6 mai 2015
- Questions diverses

Participants :

Membres du Conseil d'Administration :
Mmes CARRERE et LAVERAN,
MM. SOULAGE et UDAVE
assistés de Mme TRELCAT

Excusées :

Membres du Conseil d'Administration :
Mmes CARDETE et ROJAS

Mme TRELCAT remet la CB de l'ADMNET de M. GEVAERT à M. SOULAGE.

Préparation de l'AGO du 6 mai :

Mme TRELCAT soumet une proposition de convocation qui sera modifiée avec l'accord du bureau et du C.A.

L'heure de début de l'AGO a été fixée à 20h.

Mme LAVERAN propose d'envoyer un e-mail aux adhérents pour expliquer et rassurer. D'ores et déjà préparé, ce mail n'est pas accepté par Mme CARRERE SAINT LAURENT qui n'en voit pas l'intérêt. L'e-mail sera néanmoins rédigé et transmis aux adhérents après accord de l'ensemble des membres du C.A.

Mme CARRERE donne une lettre de démission.

L'A.G. sera animée par le Conseil d'Administration dont l'ordre du jour sera :

- Réponse aux questions
- Election du nouveau Conseil d'Administration

Les professeurs seront invités à l'AG.

Questions diverses :

La mixité du spectacle est réétudiée.

Mme LAVERAN soulève le problème du coût de la sono (6600€) et demande s'il peut être revu à la baisse. Mme TRELCAT rappelle que le devis a été voté par le précédent bureau et qu'on ne peut revenir en arrière. Le devis uniquement pour le gala de danse s'élèvera à 5860€.

A cela les différents membres présents mentionnent :

- de l'absence de grands élèves (certains ont quitté l'école, d'autres travaillent le samedi)
- les élèves plus petits n'ont pas eu une bonne expérience l'année dernière et ne sont peut-être pas prêts pour jouer.
- La période n'est pas propice à de nouveaux apprentissages en raison des différents examens scolaires (bac, brevet...)
- Les examens d'instruments auront lieu dans la semaine du 1er au 6 juin et n'auront pas le temps de préparer d'autres morceaux.

M. UDAVE mentionne que le prix des DVD (10€) est élevé (il a pour référence un parent d'élève travaillant dans le milieu du spectacle), il est possible de les produire pour un prix inférieur.

Mme TRELCAAT doit demander à Yannick si le prestataire acceptera de fournir un seul DVD qui sera dupliqué par les membres du bureau pour l'ensemble des parents comme cela est fait dans la plupart des écoles.

Suite au mail d'Élise, Mme TRELCAAT souligne qu'il faut penser au transport du piano.

M. UDAVE propose d'utiliser un clavier qu'il possède mais le modèle ne convient pas.

Mme TRELCAAT rappelle que le devis signé avec Amadéus en début d'année prévoyait 3 prestations pour un montant total de 720€ (accordement du piano+ transport) contre 360€ (une prestation) soit une économie d'une prestation.

Pour le transport du piano, Amadeus ne sera pas sollicité pour le 20 juin mais pour le 17 à l'occasion de la remise des diplômes.

La mixité du spectacle induit non seulement le transport et l'accord du piano mais également le surcoût du devis du technicien. En conséquence, la décision de faire un spectacle de danse uniquement est prise.

Mme TRELCAAT enverra un mail à Elise pour l'en informer et connaître l'avancement des costumes car aucune information n'est actuellement transmise à Céline à ce sujet. Effectivement, Céline avait proposée en début d'année des costumes pour un montant de 8€/enfant et l'offre avait été déclinée par Élise. Un doute plane sur le fait que le professeur soit prête pour le gala mais Céline ne souhaite pas que ses propos soit mentionnés dans le compte rendu du CA.

Mme TRELCAAT demande les consignes pour le Crédit Agricole : l'autorisation sera demandée pour M. SOULAGE et Mme LAVERAN.

Un nouveau tampon sera acheté sur lequel sera mentionné le numéro de SIRET car le surcoût par rapport à une nouvelle plaque et une recharge d'encre est très peu important (moins de deux euros)

Les tâches confiées à Céline : Le bureau demande à Céline quelles sont les tâches qui lui incombent au quotidien sachant que la déclaration URSSAFF s'effectue une fois par mois, tout comme les petites transactions financières (virement salaire, encaissement chèque à la banque). Si l'essentiel de son temps de travail a été consacré à la gestion du conflit. Quelles sont les tâches restantes une fois le conflit réglé ?

Céline mentionne que demain et après-demain (mardi 21 et mercredi 22 avril) son temps sera consacré à la rédaction des dossiers de subvention parlementaire et de subvention à la région. Quelques tâches relatives au gala et à la fête de la musique seront aussi réalisées ainsi que la réservation des salles pour l'année prochaine.

Céline aborde le problème du paiement des frais de déplacement. Le bureau considère que ses droits sont les mêmes que ceux des enseignants et que ses frais de déplacements seront réglés mais le bureau propose que ces coûts soient réduits au maximum en proposant à des personnes ayant l'opportunité de se rendre à Toulouse d'effectuer les achats.

Le nouveau Bureau ne sera déclaré en Préfecture qu'après l'AGO du 6 mai.

Un adhérent ne peut être remboursé car le paiement de sa cotisation avait été réalisé par chèque vacances. Il est proposé à Céline de téléphoner au parent concerné et rendre les chèques vacances par l'intermédiaire du professeur.

Christophe a bien signé son avenant du mois de mars mais n'a pas signé celui du mois de Janvier. Un des membres du bureau aura l'occasion de le voir et de le lui demander.

Mme LAVERAN s'étonne du paiement de 195 heures en juillet et aout 2014 alors que l'école est fermée et que M. DASSAIN était en congé sans solde durant l'année scolaire 2013/2014. Comment un enseignant peut-il percevoir l'intégralité de son salaire durant les mois de juillet et aout alors qu'il était en congés sans solde du mois d'octobre au mois de juin ? Mme TRELCAT répond à Mme LAVERAN de demander au Président... Pour ne pas envenimer la situation Mme LAVERAN ne cherche pas de réponse à sa question.

Mme TRELCAT demande à quelle date elle sera licenciée et demande s'il s'agira d'un licenciement économique ou autre. L'ensemble du Bureau répond que nous restons dans l'attente de nouvelles du DLA et qu'à ce jour, nous n'avons relevé aucune faute professionnelle et avons toujours souligné la rigueur extrême et le sérieux de Mme TRELCAT.

Signature du secrétaire de séance :

Signature du Président :